

Sanremo Rally Classic

du dimanche 30 au jeudi 3 avril 2003

PRE-REGLEMENT

Organisation

Forte d'une longue expérience (elle organise depuis 1982 la manche italienne du Championnat du Monde des Rallyes) la Sanremorally, sous l'égide de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) et de la CSAI, programme cette épreuve de régularité historique FIA, sur invitation, réservée aux voitures de collection et dénommée

"1° Sanremo Rally Classic "

qui se disputera conformément à l'Annexe K du Code Sportif International de la FIA, du Règlement Standard des Rallyes Historiques de Régularité de la FIA et du Règlement Particulier de l'épreuve et de ses annexes.

1 Voitures

Sont admises à participer les voitures conformes au Code de la Route Italien construites (et homologuées) avant l'année 1982, titulaires:

- d'une fiche d'identité pour voitures historiques FIA
- ou d'un laissez-passer pour voitures de rallyes de régularité historique FIA
- ou d'une carte d'identité FIVA

Elles seront réparties selon les catégories suivantes:

- I voitures construites avant le 31/12/1961
- II voitures construites entre le 1/1/1962 et le 31/12/1965
- III voitures construites entre le 1/1/1966 et le 31/12/1971
- IV voitures construites après le 31/12/1971.

Les voitures seront choisies par l'Organisation qui aura le droit d'accepter ou de refuser la candidature sans devoir en justifier les raisons.

2 Equipages

Chaque équipage devra être composé de deux personnes: un pilote et un co-pilote. Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Pour être autorisé à conduire pendant l'épreuve le co-pilote doit être en possession d'un permis de conduire. Les deux membres de l'équipage devront être en possession de n'importe quel type de licence de conducteur ou de régularité émise par un ASN reconnu par la FIA et valide pour l'année 2003.

Aux concurrents dépourvus de licence sportive, il pourra être délivré sur place, au prix de 26,00 Euro, un "Permis de conduire pour Rallyes de régularité".

3 Programme

Samedi 30 Novembre 2002	ouverture des inscriptions
Dimanche 30 Mars 2003	- vérifications administratives et techniques - à partir de 22.00 départ de la 1 ^{ère} étape SANREMO/AREZZO (environ 750 km) comprenant 6 tests de régularité.
Lundi 31 Mars 2003	- à partir de 18.30 arrivée de la 1 ^{ère} étape à AREZZO
Mardi 1 ^{er} Avril 2003	- à partir de 8.00 départ de la 2 ^{ème} étape AREZZO/AREZZO (environ 450 Km) comprenant 6 tests de régularité - à partir de 18.30 arrivée de la 2 ^{ème} étape à AREZZO
Mercredi 2 Avril 2003	- à partir de 8.00 départ de la 3 ^{ème} étape AREZZO/SANREMO (environ 517 Km) - à partir de 18.00 arrivée de la 3 ^{ème} étape à SANREMO - à partir de 21.00 départ de la 4 ^{ème} étape "3 Rondes" (environ 160 Km) comprenant 3 tests de régularité
Jeudi 3 Avril 2003	- à partir de 2.00 arrivée finale à Sanremo - à 13.00 déjeuner de clôture et distribution des prix à l'Hôtel Royal de Sanremo

Les équipages qui le désireront pourront s'inscrire aussi au "Sanremo Rally Storico" ou à la "Coppa dei Fiori" selon les modalités qui seront publiées.

4 Déroulement du Rallye

Chaque équipage recevra un road-book avec l'itinéraire à suivre obligatoirement. Chaque étape comportera:

- a) Contrôles de Passage (CP)
Les commissaires chargés de ces contrôles devront simplement viser le carnet de contrôle présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.
- b) Contrôles Horaires (CH)
Les commissaires chargés de ces contrôles indiqueront, sur le carnet de contrôle, l'heure de présentation par un membre de l'équipage. L'heure idéale de pointage à un CH est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur à l'heure de départ de ce secteur.
- c) Test de Régularité (TR)
En général, les tests de Régularité se dérouleront sur des routes ouvertes à la circulation publique (conformément à l'Art. 19.1 du Règlement Standard des Rallyes de Régularité Historiques de la FIA).
Au départ d'un TR, chaque équipage aura la faculté de choisir entre deux moyennes (comprises entre 35 et 50 km/h) celle qui à son avis lui conviendra le mieux. L'équipage devra parcourir le test de régularité à la vitesse moyenne choisie.
L'arrivée d'un TR sera secrète. Seule la longueur maximum sera indiquée sur le road-book.
Le chronométrage sera effectué au 1/10^{ème} de seconde. Chaque dixième en plus ou en moins du temps imparti à ce point (basé sur la distance du départ et la moyenne choisie) entrainera un point de pénalité.
Un ou plusieurs points de contrôle secret pourront être prévus sur chaque test de régularité; il y aura un point de contrôle intermédiaire minimum sur chaque TR.
- d) Parcs surveillés
Avant le départ et à l'arrivée de chaque étape ou à chaque regroupement les voitures seront garées dans un parc surveillé.

5 Assistance

Les réparations et le ravitaillement sont libres pendant toute la durée du Rallye, sauf dans les lieux expressément interdits par le règlement de l'épreuve.

Un fourgon/assistance de l'Organisation sera à l'arrivée de chaque étape et se tiendra à la disposition des concurrents pour effectuer d'éventuelles petites réparations sur les voitures défectueuses. Toutes les interventions seront possibles mais seulement avec les rechanges spécifiques fournis par les concurrents.

Les équipages qui pourraient "exceptionnellement" tomber en panne sur le parcours seront secourus par un moyen d'intervention rapide .

Assistance privée

Les équipages pourront utiliser un véhicule d'assistance personnel. Il pourra suivre le parcours du Rallye mais il ne pourra pénétrer sur les tests de régularité qu'après la voiture d'assistance et sans déranger les autres concurrents.

6 Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement est fixé à 2.000,00 Euro pour un équipage de 2 personnes et il comprend:

- la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard de tiers avec un maximum de 3.098,00 Euro.
- deux plaques métalliques et deux plaques portant les numéros de compétition
- le buffet de bienvenue à Sanremo le dimanche soir 30 mars 2003
- à Arezzo, deux nuits en chambre double avec petit déjeuner, le lundi 31 mars et le mardi 1^{er} avril 2003 (chaque chambre supplémentaire sera facturée 150,00 Euro par nuit)
- à Sanremo, une nuit en chambre double avec petit déjeuner le mercredi 2 avril 2003 (chaque chambre supplémentaire sera facturée 174,00 Euro par nuit)
- les repas quotidiens, midi et soir
- le déjeuner de clôture et la distribution des prix le jeudi 3 avril à 13.00 à l'Hôtel Royal de Sanremo. Chaque couvert supplémentaire sera facturé 60,00 Euro par personne, avec au maximum 2 couverts supplémentaires par équipage
- l'assistance technique - avec personnel qualifié - à l'arrivée de chacune des étapes
- la présence d'un véhicule d'assistance rapide avec mécaniciens sur l'itinéraire
- l'assistance médicale sur le parcours et à la fin des étapes
- la surveillance des parcs de stationnement des voitures
- le road-book détaillé et les cartes d'itinéraires
- un "souvenir" de la manifestation
- les prix et . . . les surprises
et en plus
- le merveilleux paysage de la Toscane
- une équipe d'environ 40 personnes (direction de course, réception, commissaires, chronométreurs, radio-amateurs, médecins, mécaniciens, journalistes etc.) pour assurer une parfaite organisation.

7 Options possibles

- possibilité aux participants du "Sanremo Rally Classic" de disputer aussi le "Sanremo Rally Storico" (du jeudi 3 au samedi 5 avril avec un supplément 700,00 Euro) ou la "Coppa dei Fiori" (avec un supplément de 400,00 Euro)
- chambre simple
- chambre double supplémentaire
- inscription d'un véhicule d'assistance

8 Instruments de mesure (compteurs kilométriques, tripmasters etc.)

Sont seuls autorisés les compteurs kilométriques d'origine. Si d'autres instruments additionnels de mesure sont montés sur la voiture, ils devront relever uniquement les distances totales ou partielles, mais en aucun cas les moyennes. Tous les autres types d'appareils électroniques et digitaux sont interdits: leur utilisation pourra aller d'une pénalité jusqu'à la mise hors course.

9 Pénalisations forfaitaires

Les équipages ayant pris le départ d'une étape mais qui, pour une raison quelconque, ne peuvent effectuer un ou plusieurs tests de régularité se verront attribuer une pénalité forfaitaire pour l'épreuve non disputée. S'ils le désirent, ils pourront reprendre le départ de l'étape suivante.

10 Réclamations

Le "Sanremo Rally Classic" est une épreuve de voitures de collection placée sous le signe de la convivialité, de la décontraction et du plaisir de conduire: par conséquent aucune réclamation ne sera acceptée.

11 Classements

Chaque soir, pendant le repas convivial, seront primés les vainqueurs de chaque test de régularité, le vainqueur de l'étape et, après la première étape, les trois premiers du classement général.

Le classement général final tiendra compte de tous les meilleurs résultats obtenus dans les tests de régularité, sauf un.

Du classement général seront extraits divers classements:

- par catégorie
- par classe de cylindrée
- par écurie
- par équipage mixte
- par nationalité

Les équipages classés recevront un prix en coupes ou en objets.